

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DVD 115 Service de consignes à vélo sécurisées. Tarif d'abonnement et Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU) du service.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le tarif pour l'abonnement au service de consignes à vélo sécurisées à Paris et les conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) associées ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le tarif pour l'abonnement au service de consignes à vélo sécurisées de la Ville de Paris d'un montant de 75 € par an applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 2 : Sont approuvées les conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) de ce service de consignes à vélo sécurisées dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO